Tutorat : une formation dédiée au secteur commerce - vente

Langues - Pédagogie | Vente - Marketing

Date

21 mars 2023

L'IFAPME s'associe à Commerce Training pour proposer une formation au tutorat dédiée au secteur du commerce vente. Une formation de deux jours pour permettre aux patrons et (futurs) chefs d'équipe du secteur d'encadrer de meilleure manière leurs apprenants.

Tuto quoi ?

Le tutorat, c'est l'accompagnement d'un apprenant ou d'une apprenante en formation, par un professionnel en activité. Le tuteur, c'est le patron, ou un des collaborate l'entreprise, qui accueille un jeune apprenant ou un stagiaire adulte dans le cadre d'une formation en alternance avec l'IFAPME. Il encadre l'apprenant au jour le jour et progressivement ses compétences.

Grâce à cette formation gratuite, basée sur des situations rencontrées chaque jour sur le terrain, le tuteur disposera de conseils utiles et d'outils concrets à utiliser au c avec son apprenant.

Être tuteur / tutrice, c'est :

transmettre un savoir, un savoir-faire, un savoir-être et donner le goût du métier ;

suivre l'évolution de l'apprenant ou de l'apprenante tout au long de son parcours de formation, l'accompagner, l'évaluer, le ou la corriger ;

l'intégrer au sein de l'équipe et de l'entreprise

Une formation spécifique au secteur

Grâce à une collaboration entre l'IFAPME et Commerce Training *(https://www.commercetraining.be/)* , le fond de formation du secteur du commerce, cette formation s
de la formation au tutorat classique.

Cette formation s'adresse aux chefs / cheffes d'entreprises et collaborateurs / collaboratrices du **secteur du commerce et de la vente.** Des **outils, vidéos et supports sp
secteur** seront utilisés pour coller au maximum à la réalité de ces métiers.

Il sera possible de suivre cette formation de deux jours **dans différents Centre IFAPME**. Afin de permettre des échanges uniquement liés aux expériences rencontrées
métiers, cette formation s'adresse aux membres des **CP 119/202/311/312** ainsi qu'aux travailleurs du commerce et de la vente.

> Découvrir cette formation *(https://www.ifapme.be/formations/tutorat/tutorat-secteur-commerce-vente)* <

(https://www.ifapme.be/formations/tutorat/tutorat-secteur-commerce-vente)

Un incitant financier

Suivre une formation au tutorat vous permet de recevoir une attestation de participation. Si vous formez un apprenant ou décidez de former un apprenant, cette attes vous donner accès à une prime, **dans le cadre de l'incitant financier entreprise de la Wallonie,** qui s'élève à **750€**.

Cette prime peut vous être accordée, pour autant que vous remplissiez les conditions suivantes *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-entreprise)* :

Assurer une formation de minimum 270 jours à un apprenant de 1ère année sous contrat d'alternance (sont comptabilisées tant les journées en entreprise que l au cours).

L'apprenant en question doit réussir sa 1ère année de formation (ou niveau A).

De plus, si vous êtes membre de l'une des commissions paritaires reprises ci-dessus, vous pouvez bénéficier d'une **indemnité** journalière pour assister à cette formatio monte à 160€ par jour de formation suivi.

Le Tutorat vous intéresse ?

> Découvrez nos services aux entreprises *(https://www.ifapme.be/entreprises)*

> Tout savoir pour engager un apprenant *(https://www.ifapme.be/formons-ensemble)*

> Découvrez nos autres formations au tutorat *(https://www.ifapme.be/catalogue?formation=tutorat)*